

Dr Denis ERNI  
Boîte postale 408  
1470 Estavayer-le-Lac  
[denis.erni@a3.epfl.ch](mailto:denis.erni@a3.epfl.ch)

Courrier A+  
Conseil fédéral  
A tous les membres  
Palais fédéral Ouest  
CH-1003 Berne

Estavayer-le-Lac, le 17 novembre 2021

[http://www.swisstribune.org/doc/211117DE\\_CF.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/211117DE_CF.pdf)

PRIVÉ PAR DES JUGES FÉDÉRAUX DU DROIT D'ÊTRE DÉFENDU PAR MON AVOCAT

Mesdames, Messieurs les Conseillers fédéraux, Monsieur le Président,

En 2001, une Chamane me disait que mon destin allait m'amener à devoir démasquer des Hauts dirigeants du pays qui ne veulent plus faire respecter les droits fondamentaux garanti par la Constitution et à provoquer le changement. Elle disait que les mots pouvaient servir à provoquer le changement.

La Conseillère fédérale, Simonetta Sommaruga, peut vous confirmer qu'en 2016, un avocat, confrère au Sénateur Philippe BAUER, avait annoncé l'impossible à savoir que le Parlement<sup>1</sup> allait demander à des juges fédéraux de me priver du droit d'être défendu par mon avocat. Cet avocat disait que les mots ne servaient à rien, i.e. que le démasquage ne pouvait pas provoquer le changement.

L'opération de démasquage a été faite

Avec la révélation de la Présidente de la FSA que des juristes du Parlement ont mis en place un droit caché au peuple, à savoir que, référence<sup>2</sup> 211110DE\_CF, citation :

« il faut une autorisation du Bâtonnier pour pouvoir porter plainte pénale contre un juriste d'entreprise qui commet un crime, alors même qu'il n'a pas de brevet d'avocat et qu'il n'est pas membre de l'Ordre des avocats »

...., l'opération de démasquage est terminée. Votre silence donne raison à l'avocat dissident, l'un d'entre vous est par conséquent en danger de mort. Il donne aussi raison à la Chamane si vous provoquez le changement.

Par la présente, je vous informe que j'ai demandé au Directeur de la RTS d'informer correctement le peuple sur la violation de l'accès à des juges fédéraux indépendants. Vous êtes directement concernés suite à ce que le Parlement m'a privé du droit d'être défendu par mon avocat et que vous devez provoquer le changement si vous suivez le conseil de la Chamane. Voir courrier<sup>3</sup>, ci-joint.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers fédéraux, Monsieur le Président, mes salutations cordiales

  
Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : [http://www.swisstribune.org/doc/211117DE\\_CF.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/211117DE_CF.pdf)

Copie à : Présidente de la FSA / Parlement

<sup>1</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/161010DE\\_SS.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/161010DE_SS.pdf)

<sup>2</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/211110DE\\_CF.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/211110DE_CF.pdf)

<sup>3</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/211117DE\\_PC.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/211117DE_PC.pdf)